

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

A donné procuration : Charlotte de VILLIERS à Patrice BERTRAND

Conseiller absent : Claude GELOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

**2025-06-06 PREAU DU PRE DE LA KERMESE – TARIFS 2025**

Le Conseil Municipal dans sa séance en date du 10 décembre 2024 a fixé les tarifs des salles communales pour l'année 2025.

En raison d'une erreur matérielle faisant apparaître des tarifs erronés, il convient de délibérer une nouvelle fois sur les tarifs du Préau du pré de la kermesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour le Préau du pré de la kermesse :

<b>PREAU DU PRE DE LA KERMESE</b>	Commune	Hors commune
Préau (sans cuisine)	40 €	100 €
Préau + cuisine	80 €	150 €

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 29/01/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Le Maire  
Patrice BERTRAND